

Fondation

Description :

La fondation collecte des fonds pour financer les actions sous forme de subventions accordées pour réaliser des actions allant du niveau local au niveau mondial.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre des axes stratégiques du Rotary que sont :

- Paix et prévention, résolution des conflits
- Prévention et traitement des maladies
- Accès à l'eau potable
- Santé de la mère et de l'enfant
- Alphabétisation et éducation, prévention de l'illettrisme
- Développement économique
- Protection de l'environnement

Les fonds collectés sont versés par le Rotary à la fondation qui réutilise les intérêts pour attribuer les subventions. C'est le montant des dons effectués sur une année qui permettra de définir les subventions accordées quatre ans plus tard.

Les subventions sont de deux types

- Les subventions accordées par le district
- Les subventions mondiales
- Les subventions en cas de catastrophe

Pour recevoir une subvention le club doit être certifié c'est-à-dire que l'une de ses membres doit avoir obtenu les compétences nécessaires pour réaliser les demandes de subvention

Organisation

Alimentation de la fondation

Par le club

Dans notre club, les versements à la fondation sont prélevés auprès des membres dans le montant de la cotisation.

Ces fonds sont remis au gouverneur lors de sa visite au club ils sont constitués d'un versement pour polio plus et d'un versement à la fondation. Le montant du versement du club est libre.

Habituellement son montant est de l'ordre de 100 euros environ par membre.

La décision des montants affectés à ces versement est réalisée par le comité

Par des dons

Un particulier ou une entreprise peut effectuer un don à la fondation Rotary, ces dons font l'objet de déduction fiscale de 60% pour les entreprises et de 66% pour les particuliers la liste des fonds de dotation varie selon les années il son accessible avec le lien <https://my.rotary.org/fr/donate>.

Il appartient à la commission fondation d'en faire la promotion

Actions objet d'une demande de subvention

Chaque année le club en comité définit une action en faveur d'une association ou d'une personne qui sera financée. La fondation limite les actions qui peuvent être financées ainsi ne peuvent être exclus

- La mise en place d'une fondation
- L'acquisition de terrains ou bâtiments
- Les dépenses de fonctionnement d'une organisation
- Les dons en liquide
- Les activités déjà payées

C'est donc vers la fourniture de bien ou d'une formation que doivent s'orienter les actions du club, en respectant les règles concernant les conflits d'intérêt pour les bénéficiaires du programme, ainsi une action objet d'une demande de subvention ne peut bénéficier directement ou indirectement à un rotarien. Elles doivent être approuvées par la Fondation avant d'être mises en œuvre.

Les dépenses relatives à l'action subventionnée ne peuvent être réalisées avant l'obtention de l'accord sur la subvention.

Réalisation demande de subvention district

La réalisation de la demande de subvention doit être réalisée à l'aide des documents du district et inclure, la présentation des motivations du bénéficiaire de l'action, les devis et les preuves de la certification du club et du responsable fondation.

La demande doit être réalisée chaque année **avant le début du mois de septembre**.

Toutes les opérations relatives à une subvention doivent être réalisées sur un compte à part qui n'enregistre que celles-ci.

Lorsque l'action est terminée elle fait l'objet d'un rapport final au district incluant les factures acquittées et les extraits du compte subvention celui-ci devant être à zéro à la fin de l'action

Spécificités des demandes de Subventions mondiales

Notre club n'a réalisé qu'une seule opération de ce type et nous avons été obligé de l'interrompre avant la fin le fonctionnement de certains partenaires n'étant pas conforme à l'éthique du Rotary.

Les subventions mondiales doivent impliquer deux pays avec la participation d'un club Rotary dans chacun des pays.

L'action doit avoir un impact à long terme et apporter des résultats durables.

Le montant minimum d'une subvention mondiale doit être au minimum de 15 000 dollars et d'un maximum de 50 % du budget total de l'action.

Au moins 30 % du financement doit provenir de sources extérieures au pays où a lieu l'action.

L'action doit correspondre à un besoin identifié dans le pays concerné.

La demande d'action doit provenir du pays où sera réalisée l'action

Tous les clubs et districts intervenants doivent être certifiés par la Fondation tout au long de l'action ouvrant droit à la subvention.

Financent des déplacements à l'étranger en lien avec une action humanitaire d'équipes d'un maximum de deux personnes afin d'apporter une formation ou de mettre en œuvre l'action lorsque le club local a confirmé que leurs expertises locales n'étaient pas disponibles immédiatement.

Plusieurs équipes successives peuvent participer mais elles doivent avoir le même parrain.

Les membres d'équipe de formation professionnelle doivent être approuvés par la Fondation.

La Fondation Rotary prendra à sa charge les dépenses de voyages internationaux suivantes :

- Billets d'avion en classe économique.
- Transport jusqu'aux aéroports et les déplacements locaux liés à la mise en œuvre de l'action.
- Frais de vaccination, visas, taxes d'entrée ou de sortie de territoire.
- Frais de bagage raisonnables.
- Assurance Voyage.

Les personnels de santé offrant leurs services dans le cadre d'activités financées par une subvention devront souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle médicale dotée d'une garantie minimum de 500 000 dollars US.

Communication :

L'interlocuteur privilégié au district est le responsable fondation. Il est nécessaire que les actions menées dans le cadre de la fondation fassent l'objet d'une large information auprès des membres du club. Cela passe par la présentation de son action et de son projet devant le club lors d'une réunion statutaire par l'association de la personne pour laquelle nous allons faire une demande de subvention.

Une remise de l'objet acquis en présence des membres du club si possible en présence des médias pour développer notre image

Une visite chez le bénéficiaire avec des membres du club pour s'assurer de l'impact durable de notre action.

Diffuser l'information sur cette action en mettant en évidence la participation de la fondation dans :

- La messagerie propre avec des listes de diffusion
- les groupes facebook pour les membres et les bénévoles du club
- Le site du club <https://www.rotary-pays-catalan.fr/>
- Le site du district : <https://www.rotary-district1700.org/espace-membre/mon-club/communication/nouvelles#/>
- Le magazine Rotary Mag : <https://www.rotarymag.org/espace-rotarien.html>

Prérequis :

La possibilité d'obtenir une subvention passe par certification annuelle du club. Pour ce faire un membre du club doit participer à l'assemblée de formation des dirigeants dispensée par le district (AFD) et l'obtention des niveaux de compétences pour l'activité fondation .

Outils :

Les informations sur la fondation sont disponibles sur le site

- My Rotary <https://my.rotary.org/fr>
- Le site du district <https://www.rotary-district1700.org/le-rotary-en-occitanie/la-fondation>

La formation s'effectue à l'aide de e Learning du Rotary
<https://learn.rotary.org/members/pages/41/catalogues-des-cours>

Contacts :

Responsable fondation, district 1700 **Delphine Valls**

Transmission de compétences :

Dès que son successeur est connu, il organise une réunion avec lui pour lui transmettre ses connaissances et ses outils